

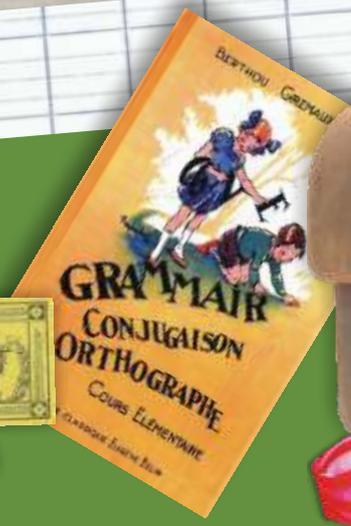
Rentrée des classes

Argancy

CAP 2020



Octobre 2015
N° 81



Edito	3	Civisme	25
Conseils municipaux	4	Bravo à Victoria Garnier	
17 juin 2015		Bibliothèque	26
2 septembre 2015		Architectes en herbe	
Catastrophe naturelle	10	Ateliers son et musique	
Dégâts causés par la sécheresse		Les Insolivres	
Travaux	11	Programme des activités à venir	
Maîtrise énergétique de la salle des fêtes		Vivre ensemble	28
Chêne des centenaires : panneau explicatif		La tolérance : la clé du bien vivre ensemble ?	
Pose des plaques de rues à Rugy		Police municipale	28
Emplois d'été		Civisme, bon sens et compréhension	
Vivre à Argancy	14	Découverte	29
Jardins sous la pluie		US Argancy	
Maisons fleuries		SIVT	30
Résidence du tilleul		Dessine un vitrail pour ta commune	
Récolte de miel		Ouvrir une chambre d'hôtes	
Fête nationale		Rives de Moselle	31
Don du sang		Les aides à l'amélioration de l'habitat	
A vos agendas : repas des seniors		A savoir	32
Fête patronale		Médiateur national de l'énergie	
Groupe scolaire	18	Urbanisme	33
Diplômes d'équitation		Déclaration préalable et permis de construire	
Cycle natation		Expression libre	34
Sortie de fin d'année à Woimbey		Etat-civil	35
Visite du fort de Hackenberg			
Visite du château de Malbrouck			
Visite à Paris			
Rentrée scolaire			
Accueil périscolaire	24		
Centres aérés de l'été			

Nouvelle rubrique « Urbanisme »

Dans cette nouvelle rubrique, la municipalité vous informera de toutes les autorisations préalables à travaux délivrées par le service urbanisme de la mairie.

A découvrir page 33.

Le saviez-vous ? Il y a 1 million d'associations dans notre pays, 13 millions de bénévoles et tout ce petit monde génère 8% des emplois ! Ce tissu associatif est une particularité française qui n'existe pas dans ces proportions dans d'autres pays. Nous pouvons donc en être fiers !

Argancy n'échappe pas à la règle avec ses 17 associations pour 1 350 habitants. Que serait la vie dans notre village sans elles ? On s'y ennuerait certainement beaucoup !

L'ardeur et la passion que les responsables associatifs déploient forcent le respect. Je voudrais dire la satisfaction qui est la mienne à les voir fédérer leurs actions, fusionner leurs énergies pour construire des projets communs. Leur rôle citoyen est pour la commune particulièrement important et ils pourront continuer à compter sur le conseil municipal.

Notre rôle politique est d'accompagner, dans la mesure du possible, le monde associatif sans démagogie et sans clientélisme, en accordant des subventions selon les besoins.

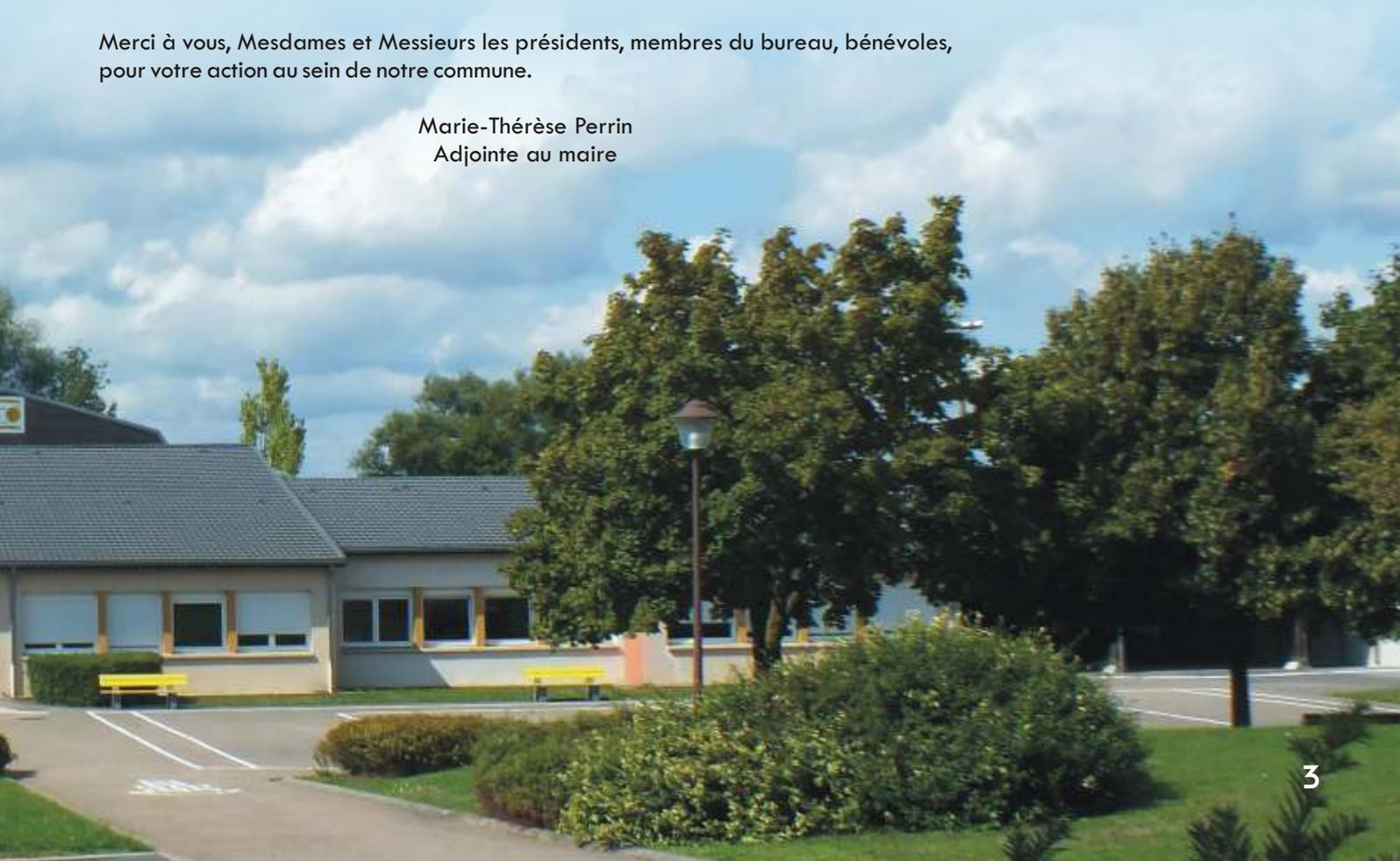
Malheureusement, de nombreux responsables d'associations ressentent du tiraillement dans le renouvellement de leurs effectifs et se plaignent de ne pas trouver de bénévoles. La solution pourrait peut-être venir de la jeunesse. En effet, les statistiques montrent que les 16-25 ans sont disponibles et plutôt favorables pour s'engager. Pour les motiver, proposez-leur des projets concrets qu'ils devront gérer en équipe et de manière suffisamment autonome. C'est là évidemment toute la difficulté, comment laisser « les clés de la boutique » à un jeune !

Pourtant, tout le monde en sortirait gagnant, du sang neuf dans les associations et pour les jeunes, un CV plus étoffé qui montre un certain engagement et des responsabilités. Cela fera toute la différence au moment de chercher un stage ou un premier emploi. En ces temps de rentrée, c'est un message qu'il me semblait important de faire passer.

Enfin, je tiens à remercier toutes les associations qui animent notre commune, se dévouent et s'activent sans compter tout au long de l'année pour que la culture, la vie sociale et artistique, la solidarité, le sport aient droit de cité et se développent dans notre village.

Merci à vous, Mesdames et Messieurs les présidents, membres du bureau, bénévoles, pour votre action au sein de notre commune.

Marie-Thérèse Perrin
Adjointe au maire





■ Service mutualisé des autorisations d'urbanisme

M. le maire explique que la loi d'accès au logement et pour un urbanisme rénové, dite ALUR, prévoit la fin de la mise à disposition gratuite des services de l'Etat pour l'assistance technique et l'instruction des autorisations du droit du sol (ADS) des communes de 10 000 habitants et plus ou lorsque que l'établissement public de coopération intercommunal regroupe une population totale d'au moins 10 000 habitants.

Au vu de ce seuil démographique, les communes membres de la communauté de communes « Rives de Moselle » sont concernées par cette évolution qui entre en vigueur le 1^{er} juillet 2015.

Compte tenu de la fin de cette mise à disposition, la communauté de communes « Rives de Moselle », en étroite collaboration avec les communes membres, a décidé la création d'un service commun d'instruction des autorisations d'urbanisme.

Ce service commun mutualisé permettra de reprendre des missions précédemment effectuées par l'Etat, ou par des services municipaux propres.

M. le maire rappelle que la commune a été interrogée par courrier le 7 janvier 2015 afin de définir les actes d'instruction qu'elle souhaite confier à ce service mutualisé.

M. le maire précise que cette création de service commun mutualisé n'est pas accompagnée d'un transfert de compétence. La commune d'Argancy, disposant d'un Plan d'Occupation des Sols, approuvé en date du 28 janvier 1980, reste pleinement compétente en matière d'urbanisme sur son territoire.

Il précise enfin qu'il est nécessaire de passer convention avec la communauté de communes « Rives de Moselle pour définir le champ d'intervention du service mutualisé, les missions respectives de la commune et du service, les modalités d'organisation etc.

Vu les articles L.422-1 et suivants du Code de l'urbanisme, relatifs à la compétence en matière des autorisations d'urbanisme ;

Vu l'article L.422-8 du Code de l'urbanisme, en sa version modifiée à venir au 1^{er} juillet 2015, relatif au seuil maximum d'habitants permettant de disposer gratuitement des services déconcentrés de l'Etat ;

Vu l'article R.423-15 du Code de l'urbanisme, relatif à la délégation, par l'autorité compétente, des actes d'instruction ;

Vu l'article L.52211-4-2 du Code général des collectivités territoriales, relatif à la création d'un service commun entre un EPCI et une ou plusieurs de ses communes membres ;

Vu le projet de convention de mise à disposition d'un service mutualisé d'instruction des autorisations d'urbanisme ;

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, décide d'approuver le projet de convention avec la communauté de communes « Rives de Moselle » pour la mise à disposition d'un service mutualisé d'instruction des autorisations d'urbanisme et autorise M. le maire à signer cette convention.



■ Abandon de concession

M. le maire expose au conseil municipal une demande d'abandon de concession de la part de M. Pascal Rozaire et d'une rétrocession de la somme avancée.

Le conseil municipal, à l'unanimité, accepte cet abandon et charge M. le maire de procéder au remboursement.

■ Gratification d'une stagiaire

M. Fabrice Hénon-Hilaire, adjoint au maire, présente au conseil municipal le travail effectué par une stagiaire, Eléonore Hesse qui, dans le cadre de sa licence d'AES, a procédé à la création d'une base de données et de mise à jour de tous les arrêtés municipaux de 1960 à nos jours. Le travail réalisé répondant parfaitement aux attentes du conseil municipal, M. le maire propose de lui octroyer une gratification au tarif réglementé (décret n° 2014-1420 du 27 novembre 2014), à savoir 693,00 €.

Le conseil municipal décide, par 14 voix pour et 1 abstention, d'attribuer cette gratification.

■ Création d'un relais poste

M. le maire, fait lecture au conseil municipal d'une lettre reçue de Mme Virginie Florentin, gérante de la boulangerie « AUX SAVEURS D'OLGY », qui sollicite l'autorisation d'installer un point « relais POSTE » afin de compléter l'éventail de ses services.

Le conseil municipal, à l'unanimité, approuve l'installation de ce « relais POSTE ».



■ Travaux aux périscolaire

M. Laurent Arnoux, conseiller municipal, propose au conseil municipal un réaménagement plus fonctionnel au périscolaire.

Après débat, le conseil municipal décide, par 14 voix pour et 1 abstention, d'engager un bureau d'études et charge M. le maire de procéder aux démarches nécessaires.



■ Prix des repas du périscolaire

M. le maire propose une augmentation modérée du prix des repas servis à la cantine du périscolaire.

En effet, aucune augmentation n'ayant été pratiquée depuis plusieurs années, il conviendrait de réajuster le tarif en proposant une augmentation de 3 %.

Le conseil municipal prévoit un rattrapage annuel de 3 % minimum du tarif des repas. Après débat, le conseil municipal, à l'unanimité, accepte ces propositions.



■ Demande de modification des horaires de l'école et du périscolaire.

M. le maire fait lecture d'une lettre reçue de la part de la directrice du périscolaire concernant la libération des enfants de l'école maternelle à 11 h 45 au lieu de 12 h afin d'augmenter d'un quart d'heure leur pause méridienne.

Après débat, le conseil municipal, par 14 voix pour et 1 abstention, refuse cette proposition.

Horaires du soir : en cas de non inscription d'enfants au périscolaire de 18h à 18h30, M. le maire propose de libérer le personnel à 18 h.

Le conseil municipal, par 13 voix pour et 2 abstentions, approuve cette proposition.



■ Réhabilitation des bâtiments communaux

M. le maire informe le conseil municipal qu'un deuxième cabinet, Weisse architecte à Metz, a été consulté en vue de la réhabilitation des bâtiments communaux (bâtiments rue de Bussière et Place Anne de Méjanès).

M. le maire donne la parole à Danièle Reymond, conseillère municipale. Elle nous présente les prestations proposées par une agence technique départementale « MATEC » (Moselle Agence Technique).

Après débat, le conseil municipal, par 2 voix pour, 10 voix contre et 3 abstentions, refuse les services de cette agence.

M. Fabrice Hénon-Hilaire, adjoint au maire, propose au conseil municipal de solliciter les services d'un géomètre pour réaliser les métrés du bâtiment 7 rue de Bussière.

Le conseil municipal, par 14 voix pour et 1 voix contre, décide de faire appel aux services d'un géomètre.



■ Achat d'une tondeuse

M. le maire informe le conseil municipal de la livraison d'une tondeuse autoportée dont l'acquisition a été décidée au précédent conseil.



■ ADEPPA

M. le maire informe le conseil municipal de la situation financière de l'ADEPPA à Vigy suite à une réunion en mairie de Vigy.

■ Climatisation de la salle des fêtes

M. le maire informe le conseil municipal de l'obtention d'un deuxième devis émanant de la Société ALBERT à Pontpierre pour un montant global de 79 054,30 € HT.

■ Police municipale

M. le maire informe le conseil municipal que la convention de mise à disposition de la police municipale de la commune d'Ennery, délibérée en conseil du 6 février 2015, prendra effet début juillet 2015.



■ Réhabilitation des bâtiments communaux

M. Fabrice Hénon-Hilaire, adjoint au maire, présente différents devis concernant l'étude de faisabilité des projets de réhabilitation et d'aménagement de bâtiments communaux.

Projet d'extension et de réhabilitation de la mairie et de la maison attenante :

- devis Coralie Gerbes, architecte d'Argancy pour un montant de 2 240,00 € HT
- devis Agence Weisse & Jaeger architectes de Metz pour un montant de 2 400,00 € HT

Projet de réhabilitation de la maison des associations et maison attenante :

- devis Coralie Gerbes, architecte d'Argancy pour un montant de 2 240,00 € HT
- devis Agence Weisse & Jaeger architectes de Metz pour un montant de 2 400,00 € HT

Intervention de Mme Danièle Reymond, conseillère municipale, qui souhaite connaître la différence entre le 1^{er} devis produit par Mme Coralie Gerbes, d'un montant de 17 000,00 €, présenté lors du précédent conseil et les présents devis.

Réponse lui est donnée en expliquant que la partie « suivi des travaux » n'est pas incluse dans ces devis.

Après débat, le conseil municipal, par 14 voix pour et 1 voix contre, décide de retenir les deux cabinets pour les deux études.



■ Réaménagement du périscolaire

Lors du conseil municipal du 17 juin 2015, M. Laurent Arnoux, conseiller municipal, avait proposé un réaménagement plus fonctionnel au périscolaire.

Il présente, ce jour, aux conseillers municipaux une estimation des travaux, d'un montant de 70 710,00 €, pour les modifications intérieures ainsi que la création d'une rampe PMR.

Cette étude a été réalisée par Coralie Gerbes, architecte à Argancy.

Après débat, le conseil municipal, à l'unanimité, retient ce projet suivi par ce cabinet d'architecte dont les honoraires sont calculés au taux de 6 % sur la valeur totale des travaux HT.

■ Réfection des salles de bains dans les appartements communaux

M. le maire soumet au conseil municipal une demande de deux locataires souhaitant la rénovation de leur salle de bains et le remplacement de leur baignoire par une douche.

Le conseil municipal, à l'unanimité, émet un avis favorable à ces demandes et charge M. le maire de rechercher des entreprises les mieux-disantes.

■ Répartition des charges d'entretien de fonctionnement du centre socio-culturel intercommunal à Ennery

M. le maire informe le conseil municipal de la transmission par la communauté de communes « Rives de Moselle » de Maizières-les-Metz d'une convention pour la répartition des charges d'entretien, de fonctionnement du centre socio-culturel intercommunal d'Ennery.

Ces charges financières inhérentes au centre socio-culturel intercommunal de la Rive Droite seront réparties entre les communes d'Argancy, Ay-sur-Moselle, Chailly-lès-Ennery, Ennery, Flévy et Trémery.

Le conseil municipal, à l'unanimité, adopte cette convention et charge M. le maire de la signer.



■ Décision de non valeur

Par courrier, en date du 16 juillet 2015, M. Marc Villibord, responsable de la Trésorerie de Vigy, a adressé à M. le maire un état de créances anciennes lui demandant l'admission en non valeur.

Ces créances concernent la Sarl Au Comptoir Lorrain pour un montant de 2 792,28 € (voir détail ci-contre).

M. le maire, pour enregistrer cette situation sur le budget communal, informe le conseil municipal qu'il doit prendre une décision modificative de crédit.

Budget de fonctionnement

- Dépenses: article 6542 2 792,28 €
- Recettes: article 7817 2 792,28 €

Le conseil municipal, à l'unanimité, enregistre, accepte cette non valeur et prend acte de cette décision modificative de crédit.

Numéro	Budget	Emission	Solde TTC
2010	318	03/11/2010	516,00 €
2010	298	30/09/2010	516,00 €
2011	324	25/10/2011	501,00 €
2011	275	22/09/2011	501,00 €
2011	368	23/11/2011	501,00 €
2010	385	26/11/2010	257,28 €
Total			2 792,28 €

■ Demande de subvention dans le cadre de la transformation du POS en PLU

Vu le Code général des collectivités territoriales,
Vu la délibération du 13 juin 2014 prescrivant la révision sur l'ensemble du territoire communal du Plan d'Occupation des Sols (POS) et sa transformation en Plan Local d'Urbanisme (PLU) conformément aux dispositions de l'article L 123-13 du code de l'urbanisme, M. le maire rappelle au conseil municipal, qu'à l'issue de la réunion de la commission d'ouverture des offres qui s'est réunie le 13 octobre 2014, le bureau d'études Les Ateliers du Territoire de Metz avait été retenu pour un montant de 18 485,00 € HT.

M. le maire indique, également, que le conseil départemental, dans le cadre d'AMITER (Aide Mosellane à l'Investissement des Territoires) pourrait participer au financement en attribuant une subvention à la commune.

Le conseil municipal, à l'unanimité, autorise M. le maire à solliciter le conseil départemental pour le versement d'une subvention susceptible de soutenir la commune dans le cadre de la révision du POS pour transformation en PLU.

■ Illuminations de Noël

A la suite d'une commission formée pour les illuminations de Noël, Mme Marie-Ange Hennequin, conseillère municipale, propose deux projets pour le changement en totalité des illuminations :

- Festilight illuminations de Villechétif
Pour un montant de 15 259,92 € HT
- Decolum de Tronville en Barrois
Pour un montant de 14 607,30 € HT

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide de retenir la société Festilight.

■ Décision modificative de crédit

M. le maire informe le conseil municipal de la décision modificative de crédit n°3 suivante :

Section investissement		
Dépenses		
Article	Libellé programme	Montant
2312/272	Aménagement champs aux oies	17 300,00 €
2313/274	Aménagement maison rue de Bussière	-17 300,00 €
Total des opérations		0,00 €

Le conseil municipal, à l'unanimité, prend acte de cette décision modificative de crédit n°3.

■ Conséquences de l'audit financier de la MJC Ora Jeunes

Le conseil municipal de la commune d'Argancy, réuni en séance ordinaire du 2 septembre 2015 :

- après avoir entendu M. Fabrice Hénon-Hilaire, adjoint au maire, en son rapport,
- après avoir entendu M. le maire en ses explications et l'ensemble des conseillers municipaux qui ont souhaité intervenir,
- après avoir pris connaissance des résultats de l'audit financier des comptes de l'association MJC Ora Jeunes,
- après avoir pris connaissance des courriers de la commune à l'association, en date des 2 avril 2015 et 27 juillet 2015 et les réponses de l'association MJC Ora Jeunes des 17 juin 2015, 6 et 17 août 2015,
- par 14 voix pour et 1 abstention,

demande officiellement à l'association MJC Ora Jeunes, pris en la personne de son président, d'engager,

à l'encontre de M. Tayeb Regaz, toute procédure pénale et constitution de partie civile utiles en raison du détournement des fonds de l'association, révélé par l'audit.

Le conseil municipal ne saurait accepter et pire, cautionner, l'absence d'initiatives au regard de la gravité des faits délictuels, établis par l'audit financier des comptes de l'association mais également par un courrier et une reconnaissance de dettes signés par M. Tayeb Regaz.

Les subventions allouées par la commune à l'association ne peuvent faire l'objet de détournement, sous quelque forme que ce soit, et la commune ne peut accepter également le remboursement, jusqu'en 2018, des sommes détournées.

■ Création d'une borne amovible sur la route de Buy

M. le maire informe le conseil municipal qu'à la suite d'une réunion d'information en commune d'Antilly, une solution pourrait être envisagée quant à l'usage de la route de Buy, actuellement fermée.

Il s'agirait d'installer une borne au niveau du Château de Buy (coût total estimé à 35 000,00 €) dont le fonctionnement serait activé par une télécommande. Ce dispositif permettrait aux habitants d'Antilly et d'Argancy, ayant acheté cette télécommande, de circuler sur cette voie communale.

Cette route appartenant aux deux communes, le conseil municipal, à l'unanimité, adopte le projet sur le principe mais souhaite approfondir l'étude.

■ Reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle

M. Fabrice Hénon-Hilaire, adjoint au maire, informe le conseil municipal que suite à la sécheresse de cet été, la commune a déclenché une procédure administrative de reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle. Plusieurs habitants sont déjà venus en mairie signaler l'apparition de fissures.

Il précise, également, que pour permettre le déclenchement de la procédure générale de demande de reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle, tout sinistré de la commune devra déclarer, avant le 31 octobre 2015, en mairie, les dommages liés à la sécheresse estivale.

Il précise enfin que toute la procédure fera l'objet d'une information complète dans le bulletin, le site internet ainsi que dans le journal.



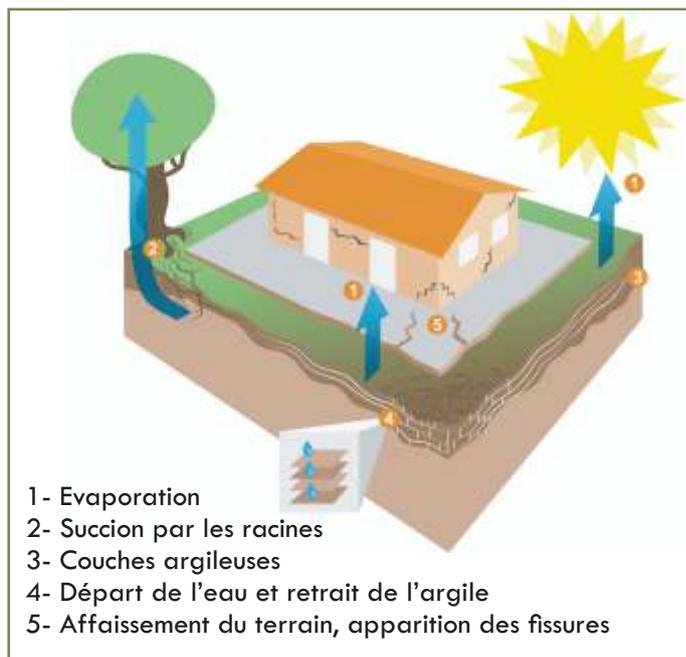
■ Dégâts causés par la sécheresse : comment obtenir réparation ?

L'événement marquant de l'été a été une sécheresse dont les conséquences commencent à se mesurer aujourd'hui dans les jardins et les habitations.

Plusieurs habitants sont déjà venus à la Mairie signaler l'apparition de fissures. **Cette situation a conduit la commune à déclencher la procédure administrative de reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle.**

La reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle permet la prise en charge des sinistres auprès des assurances.

Toutefois, il appartient à tout sinistré de déclarer les dommages subis dans les conditions prévues au contrat d'assurance dans les 5 jours suivants le sinistre.



- 1- Evaporation
- 2- Succion par les racines
- 3- Couches argileuses
- 4- Départ de l'eau et retrait de l'argile
- 5- Affaissement du terrain, apparition des fissures

Les événements naturels couverts par la garantie catastrophes naturelles des contrats d'assurance

- Inondation par débordements de cours d'eau
- Inondation par remontée de nappe phréatique
- Crue torrentielle
- Mouvement de terrain
- Sécheresse/réhydratation des sols

Bénéficiaires et biens concernés

- Les habitations et leur contenu
- Les installations industrielles et commerciales et leur contenu
- Les bâtiments appartenant aux collectivités locales et leur contenu
- Les bâtiments agricoles et leur contenu (récolte, matériel, animaux ...)
- Les véhicules
- Les clôtures, murs de soutènement ou fondations s'ils sont couverts par le contrat d'assurance

■ Si vous avez subi des dommages

Pour permettre le déclenchement de la procédure générale de demande de reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle, **tout sinistré de la commune doit déclarer, avant le 31 octobre 2015, en mairie, les dommages liés à la sécheresse estivale et fournir un dossier justificatif** qui comprendra les pièces suivantes :

- descriptif des dommages
- photos des dommages (si possible avant/ après)
- devis estimatif des travaux ou importance des réparations
- toutes pièces complémentaires jugées utiles

Avant la fin de l'année, le maire adressera les dossiers complets des administrés à la Préfecture, afin d'obtenir pour la commune, la reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle.



■ La reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle est une décision ministérielle

Après un événement naturel qui a provoqué des dégâts importants, le maire peut engager une procédure pour que l'état de catastrophe naturelle soit reconnu pour la commune.

Cette demande est adressée à la Préfecture qui transmet ensuite au Ministère de l'Intérieur. Celui-ci décide, au vu des dossiers, d'accorder ou non, la reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle. Il produit alors un arrêté qui sera publié au journal officiel.

A partir de cette publication, les assurés disposent de 10 jours maximum pour faire parvenir à leur compagnie d'assurance un état estimatif des dégâts et de leurs pertes.

Attention, la reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle ne va pas de soi. L'Etat peut considérer que l'intensité anormale de l'agent naturel n'a pas été démontrée. Dans ce cas le dossier est clos et il faut de nouveaux éléments probants pour permettre un réexamen de la situation.

L'Etat peut également ajourner un dossier qu'il juge incomplet.

Il est donc important de produire des dossiers les plus complets et étayés possibles.

Travaux

■ Maîtrise énergétique de la salle des fêtes et du périscolaire

1^{ère} tranche de travaux juin et juillet 2015

Installation de la climatisation au bâtiment périscolaire et dans le hall de la salle des fêtes

Le système de climatisation est opérationnel depuis début juillet dans les locaux du bâtiment périscolaire ainsi que dans la partie hall/bar de la salle de fêtes.

Ces deux installations de climatisation sont composées pour la partie périscolaire d'un groupe extérieur et de 4 cassettes 4 voies et pour la partie hall/bar de deux groupes extérieurs et de 4 cassettes 4 voies.

Le confort d'une action réversible sur le matériel permettra une utilisation souple aussi bien pour produire de l'air froid en période estivale que de l'air chaud en inter saison dans les bâtiments.

Chaque système est indépendant et la régulation de la température se fait grâce à une commande centralisée individuelle pour chaque zone.

L'ensemble de la gamme du matériel installé est en classe énergétique A et grâce à l'association de technologie à la pointe de l'innovation, le matériel peut atteindre des coefficients de performance de l'ordre de 4.79 (COP).

Le gaz réfrigérant utilisé est le R-410A. Ce dernier est le fluide le plus efficace énergétiquement.

Ces deux installations ont été réalisées dans l'optique d'une maîtrise énergétique globale et de respect de l'environnement en choisissant des produits nous offrant des performances techniques et acoustiques.

2^{ème} tranche de travaux septembre 2015

Installation d'une centrale de traitement de l'air et de rafraîchissement à la salle des fêtes

La salle des fêtes sera équipée prochainement d'une nouvelle centrale de traitement d'air.

Cette installation, équipée de différents caissons (mélange, filtre, batterie chaude, batterie froide), permettra de traiter l'air ambiant. Selon l'occupation de la salle, nous aurons la possibilité de fonctionner soit en air neuf, soit en air repris, soit en combinant air neuf et air repris. Le tout pourra être chauffé ou rafraîchi grâce à un groupe extérieur de condensation à détente directe.

Dans le même esprit que les installations précédentes, cet équipement permettra une optimisation de la gestion des coûts énergétiques.





■ Chêne des centenaires d'Argancy-Olgy

Le « chêne des centenaires » d'Argancy-Olgy a reçu sa plaque commémorative.



■ Lotissement Les Prairies à Rugy

Les plaques de rues sont désormais installées :

- rue des Mirabelliers
- rue des Cerisiers
- rue des Mûriers



Travaux d'été

■ Jobs d'été : premiers pas dans le monde du travail

Cette année encore, la municipalité a reconduit l'opération « jobs de l'été » durant les mois de juillet et août, pour permettre à des jeunes gens de la commune, étudiants pour la plupart, de découvrir le monde du travail.

Répartis sur quatre périodes de deux semaines, les postulants ont réalisé divers travaux d'entretien (espaces verts, massifs de fleurs, cimetière, salle des fêtes, petits travaux de peinture et autres).

Pour la plupart, de nouvelles habitudes ont dû être prises pour débiter une journée de travail dès 7h30, accepter des ordres et se plier à de nouvelles règles.

Leur investissement a été apprécié à sa juste valeur.

Yann Bouchheit
Baptiste Egner
Jérémy Brzenczek
Nicolas Collignon
Oriane Joie
Elodie Hourdin
Laura Cavelius
Jérôme Bassan
Benjamin Malthiery

Fanny Noirez
Cyril Brzenczek
Mathis Renouf
Apolline Jouffroy
Cyril Guillaume
Nathan Hénon-Hilaire
Victoria Garnier
Yann Wrobel

Tous nos jeunes gens n'ont pu être pris en photo, c'est le cas pour Yann, Baptiste, Jérémy, Fanny, Nathan et Victoria. Toutes nos excuses !



Yann Wrobel et Benjamin Malthiery



Apolline Jouffroy, Laura Cavelius et Oriane Joie



Cyril Brzenczek, Cyril Guillaume et Mathis Renouf



Elodie Hourdin, Nicolas Collignon et Jérôme Bassan

Jardins sous la pluie

Un temps très maussade pour la visite le 18 juin dernier des deux jardins « remarquables » dans les Vosges : Autrey et Gondremér, organisée par la municipalité et le jury des maisons fleuries. Les guides accompagnateurs très passionnés ont intéressé vivement les participants et la pluie n'a pas réussi à gâcher cette journée très conviviale où la bonne humeur était au rendez-vous.



■ Maisons fleuries

Le jury au travail

Chaque année, la municipalité récompense toutes les personnes qui, par le fleurissement de leur maison, contribuent à l'embellissement d'Argancy, Olgy et Ruggy.

Le jury composé de dix personnes, dont une extérieure à la commune, n'a pas craint la chaleur ni ménagé ses efforts pour parcourir les rues et ruelles des trois villages. Cette année, étant donnée la canicule et la sécheresse qui a suivi, la municipalité remercie les personnes qui ont multiplié leurs efforts pour fleurir leur habitation. Le jury se réunira en octobre afin de choisir définitivement les maisons concernées.



Quelques exemples de réalisations



Le parterre ci-dessous est composé de : sauges bleues, sauges rouges, cléones, zinnias, tagettes jaunes, géraniums et gauras.



Vivre à Argancy

■ Résidence du Tilleul

Rives de Moselle a sollicité notre commune dans le but de trouver un nom de baptême à la résidence senior située Place Anne de Méjanès à Argancy.

Après concertation, du fait de la proximité de cet arbre centenaire sur la place, cette résidence portera le nom de « Résidence du Tilleul ».



■ Récolte de miel



Les ruches d'Argancy, Olgy et Rugy ont produit 90 petits pots de miel de printemps.



■ Fête nationale

Argancy avait cette année la charge de l'organisation de cette manifestation. C'est donc le 13 juillet 2015, à la tombée de la nuit, que chacun a pu admirer un magnifique feu d'artifice tiré par la Société Embrasia, sur le thème musical choisi des années 1980 à nos jours.

Le site retenu cette année, (le grand parking situé à proximité de la salle des fêtes et du boulodrome extérieur) et le temps clément, ont permis à cet évènement d'emporter le succès que l'on connaît.

La municipalité tient à remercier l'Inter-association qui a

assuré restauration et buvette autour du bal champêtre animé par Angelo Animations.

Le coût total de cette manifestation s'élève à 15 980,00 € (feu, orchestre, transports inter-communes, etc...), réparti entre les communes participantes (Argancy, Ay/Moselle, Ennery, Flévy, Trémery).



Joie et papilles en fête pour le repas des aînés !

**Vous avez 60 ans et plus ?
Vous êtes attendus avec
votre conjoint, dimanche
29 novembre 2015 à
12 heures, à la salle des
fêtes, pour le traditionnel
repas des aînés.**



Cette année, le repas des aînés a été avancé pour laisser la place aux élections régionales qui se dérouleront les 6 et 13 décembre.

« Seule la joie est une garantie de santé et de longévité »
Citation de Santiago Ramón y Cajal

■ Don du sang

Nous avons entre 3 à 5 litres de sang dans le corps. Celui-ci transporte tous les éléments indispensables à l'organisme et aucun produit ne peut le remplacer.

55 % du sang est constitué par un liquide, le plasma, dans lequel flottent les cellules sanguines, globules rouges, blancs et plaquettes.

Les plaquettes sont indispensables pour que le sang coagule. Les globules rouges, eux, servent à transporter l'oxygène.

Enfin, les globules blancs sont nos défenses immunitaires. Ils combattent les microbes agressifs extérieurs.

Le don du sang sauve des vies.

Donnez votre sang ! Nous comptons sur vous.

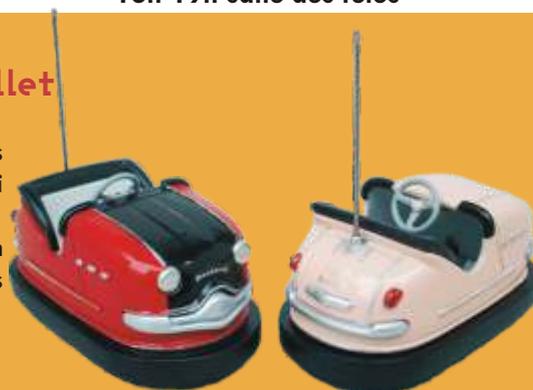
Prochaine collecte

**5 octobre à Ay/Moselle
16h-19h salle des fêtes**

■ Fête patronale : dernier week-end de juillet

L'inauguration de la fête d'Argancy, a rassemblé le maire, les conseillers municipaux, les présidents d'associations et les forains qui chaque année sont présents pour ce week-end de fête.

La pluie qui s'est invitée le dimanche n'a pas gâché l'ambiance. L'Union Sportive d'Argancy, organisatrice, aidée de bénévoles, n'a pas ménagé ses efforts pour que cette fête patronale soit réussie.



■ Diplômes d'équitation

Vendredi 12 juin, nous avons célébré la remise des diplômes d'équitation en présence d'Augustin le moniteur, de M. le maire, de Mme la première adjointe et de nombreux parents. Les enfants étaient très fiers de recevoir leur récompense ainsi que le livre contenant les travaux effectués lors de cette activité.

Un grand merci à la municipalité qui a financé en grande partie ce projet, aux parents, ainsi qu'aux accompagnateurs lors de ces séances.

Un petit goûter a clôturé cette cérémonie !



■ Cycle natation

Les élèves de CP/CE1 de Mme Thomas-Renouf ont bénéficié de 14 séances de natation à la piscine "Plein Soleil" de Maizières-Lès-Metz, de février à juin.

Répartis en 2 groupes, l'un avec la maîtresse et Nathalie, l'autre avec Clément, maître-nageur nouvellement nommé qui remplace Patrice maintenant à la retraite, ils ont vaincu leurs craintes et fait d'énormes progrès tout au long de la période. Bravo à eux ! Rappelons que le "savoir-nager" est un enseignement obligatoire du cycle 2.



■ Sortie à Woimbey

Jeudi 2 juillet, Mme Thomas-Renouf a emmené sa classe à la ferme pédagogique de Woimbey, dans la Meuse, pour la traditionnelle sortie de fin d'année.

La journée fut riche en activités et en émotion. En effet, la rencontre avec les animaux a été des plus animée : les enfants se sont trouvés face aux chèvres, moutons, vaches, chevaux, poules, coqs... qu'ils ont pu nourrir et caresser. Ils ont observé différents oeufs de différentes tailles dans la couveuse. Ils ont visité la volière où le paon leur a fait honneur en déployant une magnifique roue.

Mais le plus vif succès fut remporté par les poussins et les lapereaux qui se sont laissés câliner à la grande joie des enfants.

La journée s'est poursuivie par des ateliers où les élèves ont fabriqué du beurre dans des barattes, puis du jus de pomme en utilisant un broyeur et un pressoir.

Ensuite, ils ont assisté à un spectacle d'eau dans le lavoir de Woimbey, spectacle orchestré par les DJ Mathis, Baptiste et Tom.

Enfin, après un pique-nique et un repos bien mérités, tout le monde s'est rendu au ruisseau pour une activité "canotage", qui a fini en bataille d'eau, appréciée de tous pour bien se rafraîchir.

Une très belle journée et de très beaux souvenirs pour tous !

Merci à Mathis, Baptiste et Tom pour avoir accompagné la classe.



Le transport des enfants lors des sorties scolaires est financé par la commune.



■ Fort de Hackenberg

Jeudi 11 juin, les élèves du CM1/CM2 se sont rendus à Veckring visiter l'ouvrage du Hackenberg, le plus gros ouvrage de la ligne Maginot.

Cette visite leur permettait de parfaire leurs connaissances après la visite du Simserhof la semaine précédente.

Ils ont ainsi visité deux blocs de combat et observé le fonctionnement d'une tourelle en batterie.

Accompagnés d'un guide, ils se sont rendus compte de l'immensité de l'ouvrage grâce au parcours effectué à l'aide d'un petit train.

Ils en ont appris aussi l'histoire en visitant les différents lieux de vie des soldats. Ils ont admiré les collections d'uniformes et d'armes.

Après cette visite fort appréciée, ils ont profité du cadre verdoyant des étangs pour prendre une pause déjeuner bien méritée !



■ Visite au château de Malbrouck

À l'occasion de l'exposition « Chevaliers et Samourais », la classe de CM1/CM2 de Mme Gobet s'est rendue le 16 juin, au château de Malbrouck pour découvrir les armures de ces combattants du Moyen-Âge.

« Nous nous sommes rendus compte que chevaliers et samourais avaient un équipement avec de nombreux points communs et que celui-ci a beaucoup évolué au cours des années. Les armures des chevaliers pesaient environ 30 kg alors que celles des samourais pesaient entre 10 et 15 kg. Ces dernières étaient très raffinées : elles étaient souvent fabriquées avec des matières précieuses (or par exemple), les casques étaient de véritables œuvres d'art qui pour certaines rappelaient des animaux, et les couleurs avaient des significations spéciales. Le noir par exemple, devait avoir la nuance qu'une goutte de pluie sur une aile de corbeau.

Après avoir étudié comparativement les différents équipements de ces combattants occidentaux et du pays du Soleil Levant, nous avons chacun fabriqué un mempo et un yodarekake (masque du bas du visage et protection de la gorge, en japonais) que nous

avons décorés selon notre inspiration.

Nous avons terminé par la visite du château. Nous avons apprécié certains éléments spécifiques de son architecture et le panorama sur les alentours à partir du chemin de ronde.

Quelle visite culturelle enrichissante ! »



■ Voyage à Paris

Sous un soleil bien agréable, les élèves de la classe de Mme Gobet se sont rendus à Paris en TGV, le 2 juillet. Pour certains, ce fut une grande première.

Ils ont ensuite arpenté les rues de la capitale à pied, l'usage des transports en commun étant interdit. Ils ont pu ainsi découvrir mille petits aspects charmants de la ville dans les différentes zones touristiques traversées.

Le matin fut l'occasion de visiter le Louvre avec un planning bien chargé. En amont, les élèves avaient choisi les oeuvres qu'ils voulaient voir "en vrai". Cela allait de la Vénus de Milo aux appartements de Napoléon III en passant par la célèbre Joconde. Plus de 40 chefs d'oeuvre furent ainsi appréciés.

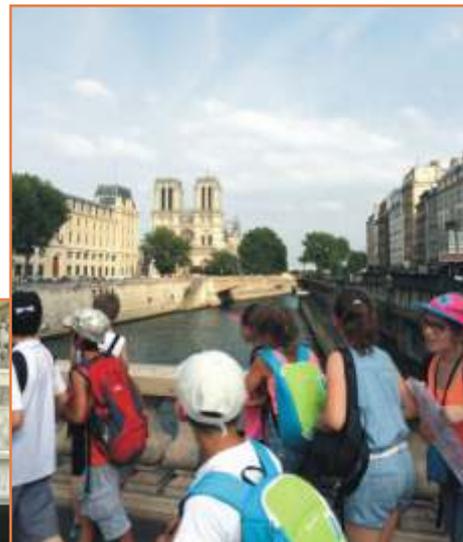
Après la pause repas au Jardin des Tuileries et la visite de ce dernier, les élèves partirent à la découverte du Panthéon et de ses cryptes. Là, ils découvrirent le sens de la formule : "Aux grands hommes, la patrie reconnaissante".

La visite du sous-sol permit aux élèves de bénéficier d'une sensibilisation forte aux valeurs civiques et républicaines grâce à la découverte des "panthéonisés", Voltaire, Jean-Jacques Rousseau, Victor Hugo, Jean Jaurès, Jean Moulin, Pierre et Marie Curie... L'occasion aussi de se remémorer des faits historiques vus pendant l'année scolaire.



Un plus pendant ces temps de canicule, la fraîcheur bienvenue des sous-sols !

Après une journée très remplie et une halte pour se restaurer, ce fut le moment de reprendre le train direction Metz. Et, même pas fatigués, les élèves continuèrent à prendre des selfies tout en admirant les divers souvenirs achetés tout au long des visites.



Groupe scolaire

■ Une rentrée anticipée pour quelques courageux

Histoire de maintenir les bonnes habitudes, des élèves de CM2 ont repris le chemin de l'école dès la dernière semaine d'août. Au programme : maths et français, toutes les notions de base sont revues afin de bien commencer en 6^{ème}.

Dans la bonne humeur, les élèves se remémorent règles d'orthographe, conjugaison des verbes, techniques opératoires. Ainsi, ils seront prêts pour le 1^{er} septembre.



■ Rentrée des classes



Anne Dorn, Laurence Selles, Françoise Noël et Laurence Kmiecik

Ecole maternelle

50 enfants sont inscrits cette année à l'école maternelle.

Anne Dorn a la charge des petits/moyens. Laurence Selles, directrice s'occupe des moyens/grands.

Laurence Kmiecik et Françoise Noël complètent l'équipe pédagogique.

Ecole élémentaire

92 enfants fréquentent l'école élémentaire.

- Rachel Thomas-Renouf s'occupe de la classe de CP/CE1 : 23 élèves.
- Kaira Tazy-Zerbin a la charge de la classe de CE1/CE2 : 24 élèves.
- Annie Juret enseigne à la classe de CE2/CM1 : 23 élèves.
- Christine Gobet, directrice s'occupe de la classe de CM1/CM2 : 22 élèves.

La décharge de direction du lundi est assurée par Marie-Christine Didry.



Marie-Christine Didry, Annie Juret, Rachel Thomas-Renouf, Christine Gobet et Kaira Tazy-Zerbin



Petite section de maternelle - Classe de Mme Dorn



Grande section de maternelle - Classe de Mme Selles



CP/CE1 - Classe de Mme Thomas-Renouf



CE1/CE2 - Classe de Mme Tazy-Zerbin



CM1/CM2 - Classe de Mme Gobet



CE2/CM1 - Classe de Mme Juret

■ Les centres aérés de l'été

Juillet

32 enfants en moyenne ont profité du centre aéré

Semaine du 6 au 10 Juillet 2015

Thèmes : terre, mer, air.

Les enfants ont participé à plusieurs ateliers : modelage, peinture créative et artistique. Le soleil étant au rendez-vous, ils ont également profité d'activité d'eau.

Semaine du 13 au 17 Juillet 2015

Thème : les 12 travaux d'Astérix

Notre semaine a débuté par les jeux olympiques. Les enfants ont pu découvrir plusieurs jeux tirés de la bande dessinée d'Astérix : relais, lancé de poids et cuisine... Nous avons terminé par des défis par équipe.

Pour clôturer cette belle semaine, nous avons organisé un grand jeu de piste dans la ville de Metz où les enfants d'Argancy et de Pierrevillers sont devenus de véritables chercheurs de trésor.

Semaine du 20 au 24 Juillet

Thème : Robin des bois

Pour cette dernière semaine de centre, les enfants ont pu découvrir les aventures de Robin des bois.

Au programme : atelier artistique, dessin, modelage et construction de cabanes en plein air. Cette semaine s'est terminée par une séance d'accrobranche.

Les enfants ont apprécié les vacances passées au centre avec ces nombreux jours de beau temps qui leur ont permis d'avoir de très nombreuses activités d'extérieur.



Août

19 enfants en moyenne ont participé au centre aéré

Semaine du 3 au 7 août

Thème : jeux médiévaux

Sortie : visite d'un château fort

Activités : chant, danse, jeux de défis, déguisements et grand jeu « cité médiévale ».

Semaine du 10 au 14 août

Thème : la tête dans les étoiles

Sortie : Euro Space Center

Ateliers : découverte des planètes et des constellations, jeux sur le système solaire, création d'une fusée, grand jeu « la course aux étoiles ».



■ Apiculteurs en herbe

Les enfants ont pu voir de près les ruches et leurs abeilles, grâce à un atelier orchestré par Christelle Arnoux-Léonard, l'apicultrice qui s'occupe des 3 ruches de la commune. A cette occasion, ils ont été filmés par Franck Vigna qui travaille actuellement sur un documentaire concernant l'Espace Naturel Sensible d'Argancy.

Prochains centres aérés

Le centre aéré des vacances de la Toussaint se déroulera du 19 au 23 octobre et les inscriptions se feront du 1^{er} au 14 octobre 2015. Nous vous rappelons que pour toute inscription à l'accueil périscolaire, au mercredi éducatif ou au centre aéré, le dossier d'inscription est à retirer au périscolaire et doit être rempli avant toute prise en charge de votre enfant. En plus du dossier, merci de nous fournir une photocopie du carnet de vaccination de votre enfant ainsi que votre dernier avis d'imposition.

Dates des prochains centres aérés :

- du 19 au 23 Octobre 2015
- du 8 au 12 Février 2016
- du 4 au 8 Avril 2016
- du 11 au 29 Juillet 2016

Appel à candidature

Nous recherchons des personnes susceptibles de venir encadrer le périscolaire en cas de surcroît d'activités. Pour toute personne intéressée, merci d'envoyer CV et lettre de motivation à :

Mme Aline Godefroy
Directrice de périscolaire
1 rue des Sablières
57640 OLGY
Tél : 03 87 77 72 50

Civisme

Bravo à Victoria Garnier !

Bel acte de civisme qui mérite d'être souligné.

Un ensemble routier belge entré dans le village d'Argancy a percuté un candélabre, lequel s'est couché sur une voiture, l'endommageant fortement et a détérioré des balises de protection de massifs sur la Place Anne de Méjanès. Après s'être arrêté un court instant, celui-ci est reparti, sans laisser d'adresse.

Témoin des faits, Victoria Garnier a eu la présence d'esprit de relever le numéro d'immatriculation de ce camion indélicat et de le signaler.

Bravo à Victoria pour cet acte citoyen. Une plainte a été déposée.



■ Ça bouge à la bibliothèque !

Architectes en herbe

Le festival Cabanes organisé par le conseil départemental de la Moselle a permis le partenariat de la bibliothèque et de l'agence CG Architectures. Pour sa première participation aux journées portes ouvertes des architectes, c'est à la bibliothèque, avec des enfants de 8 à 11 ans, que Coralie Gerbes a animé un atelier conception et réalisation de maquettes de cabanes. Cette séance a fait découvrir aux participants le métier d'architecte et les a sensibilisés aux outils de représentation architecturale (formes, volumes, échelles...). Les cinq architectes présents ont ensuite composé le jury devant lequel les enfants ont tour à tour détaillé leur projet. Un diplôme de créateur de maquette de cabane leur a été remis.



Ateliers son et musique

Mercredi 17 juin, Jean-Jacques est venu faire une démonstration de cor d'harmonie, un instrument méconnu des enfants.

Mercredi 24 juin, Marc Namblard nous a offert un moment de détente bien agréable en écoutant les sons de la nature.

Audio guide, audio naturaliste et preneur de son spécialisé dans la captation d'ambiance naturelle et de chant d'animaux, il recueille les sons environnants et les transmet nettoyés des bruits parasites. C'est une immersion sonore pour vivre un moment de calme en se délectant des paysages sonores. La bibliothèque s'est transformée en eden de repos et de calme le temps de cette expérience auditive.



■ Les insolivres

Le circuit conté en promenade

Les «Insolivres», festival organisé par le conseil départemental de la Moselle emporte les ouvrages, les lecteurs et le public vers des lieux insolites pour des moments de lecture pas comme les autres. Associé cet année au festival Cabanes, il n'en fallait pas plus pour que l'idée d'un vélo-livre-cabane germe dans l'esprit de quelques amoureux de la lecture.

C'est ainsi que le 19 juin, le vélo-livre, un vélo tractant une remorque surmontée d'une étagère pleine de livres et fermée par de magnifiques ailes de papillon, a sillonné les voies vertes, de la bibliothèque de Trémery en passant par le parc Valentin d'Ay, la mairie d'Ennery pour terminer sa course devant la bibliothèque d'Argancy. Chaque pose d'une demi heure était l'occasion pour Paul Fauconnier d'exercer son talent de conteur.

La municipalité n'a pas manqué de saluer cette belle initiative. La journée a été clôturée par un apéritif dinatoire, servi sur la Place Anne de Méjanès, financé par les communes participantes (Argancy, Ennery, Ay et Trémery). Cette manifestation a permis également à chacun de découvrir les locaux de notre bibliothèque.

Félicitations à Catherine Lapoirie, maire d'Ay-sur-Moselle qui a piloté le vélo-livre de bout en bout !



■ Au programme

Les petites histoires de Dominique - Saison 2

Entrée gratuite, pour les enfants de 4 à 8 ans. Les séances auront lieu à la bibliothèque, à 16 heures, les mercredis suivants :

- 14 octobre
- 18 novembre
- 16 décembre

Il est important de respecter les horaires afin que les enfants profitent au mieux de l'heure du conte.

Le cercle de lecture

Rendez-vous, avec Liliane, le jeudi 8 octobre à 14 heures, à la bibliothèque pour faire plus ample connaissance et parler de l'organisation des prochaines séances.

Mardis du livre

C'est aussi la rentrée pour les mardis du livre qui a repris ses activités depuis le 22 septembre.

Il se réunit une fois par mois en début de soirée, bonne humeur et sympathie sont au rendez-vous. Si vous aussi, vous avez envie de partager et de faire découvrir, venez agrandir le cercle !

Réserver son livre depuis chez soi !

C'est un point fort du nouveau portail, la consultation du catalogue de la bibliothèque. Les abonnés peuvent ainsi vérifier depuis chez eux, la disponibilité d'un ouvrage et le cas échéant en faire la réservation.

Ce nouveau service décline de multiples possibilités : accéder à son compte et visualiser ses emprunts, consulter le fonds, faire des suggestions d'achats.

Une page «Nouveautés» permet de découvrir la liste des auteurs et des ouvrages nouvellement entrés.

Ce nouveau service est gratuit et est accessible sur la page facebook ou en cliquant sur l'onglet bibliothèque du site du village : www.facebook.com/bibliotheque.argancy

Si vous ne maîtrisez pas les outils informatiques, vous pouvez bien sûr continuer à venir à la bibliothèque pour choisir vos ouvrages.

■ 16 novembre 2015 : journée internationale de la tolérance

Tolérance : la clé du bien vivre ensemble ?

On évoque, voire, on invoque chaque jour la tolérance pour apaiser les conflits entre voisins, entre religions, entre cultures. Mais qu'entend-on par « tolérance » ? Quel beau mot « valise » que celui de tolérance, qui au fond, n'est pas si positif que cela, si l'on y regarde de plus près...

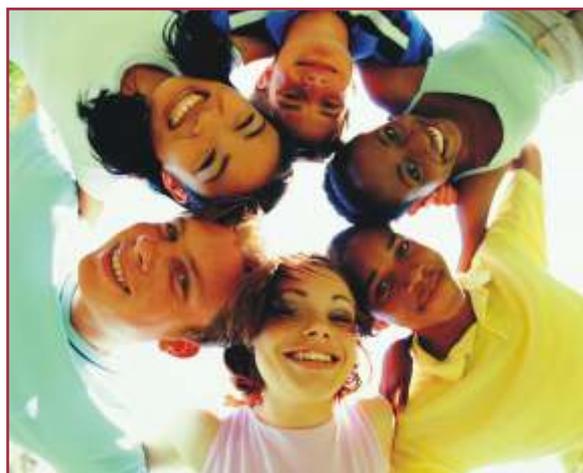
Etre tolérant, cela signifie admettre et accepter un fonctionnement différent du sien, mais cela peut également signifier que l'on fait preuve d'indulgence à l'égard d'autres modes de vie. C'est en cela que le terme de tolérance pose problème, car il recèle comme un sentiment de supériorité de celui qui s'en pare. Je suis tolérant, je tolère, je supporte donc d'autres habitudes que les miennes qu'au fond, je réprovoe et sur lesquelles j'émet un jugement de valeur.

Il y aurait pourtant bien d'autres termes pour qualifier l'aptitude de chacun et le devoir qui devrait être celui de tous pour vivre en bonne intelligence en société : le **respect** de l'autre comme de soi-même, l'**ouverture** à toutes cultures, religions, modes de vie, coutumes, pourvu que ceux-ci soient pacifiques, bienveillants et respectueux d'autrui, l'**acceptation** et la **connaissance** de modes de pensée différents des siens, sans porter de jugement de valeur.

A méditer... avec Goethe :

« La tolérance ne devrait être qu'un état transitoire. Elle doit mener au respect. Tolérer, c'est offenser. »

W. von GOETHE (1749-1833)



Police municipale



■ Civisme, bon sens et compréhension

Est-il utile de voir fleurir des panneaux d'interdiction ou d'obligation dans notre village ?

- Il y a une place de stationnement matérialisée à 20 mètres, pourtant je stationne mon véhicule sur le trottoir au plus près.
- A l'avant ou à l'arrière du groupe scolaire, je me stationne anarchiquement ou je circule sur les voies réservées aux écoliers sortant de l'école, tout cela, en mettant en péril nos enfants.
- J'utilise une place réservée pour les personnes à mobilité réduite, sans être titulaire de la carte « handicapé » et bien entendu sans avoir le moindre handicap.

Est-il utile d'entrer en guerre avec son voisin pour des branches qui dépassent ou des arbres mal taillés ?

- Un simple échange courtois suffit souvent à régler une situation.
- L'entraide est également une bonne solution.

D'autres sujets peuvent également être abordés : le bruit, le respect des autres etc...

Tous ces sujets sont résumés en 4 mots : **sécurité, salubrité et tranquillité publique.**

Pour reprendre les termes du titre de l'article, faisons preuve de civisme, de bon sens et de compréhension.



Ce sont tous ces comportements liés à un manque certain de civisme, qui obligent la Municipalité à trouver des solutions pour les faire cesser. Cela a un coût pour la communauté. Ne l'oubliez pas !
A méditer ...



Pascal Hoelter

Chef de la Police municipale

■ US Argancy

Le doyen des clubs de sport de la commune

Fondé en 1936 à l'initiative de quelques mordus du ballon rond, le club jouait déjà avec une équipe fanion et une équipe réserve. L'U.S. Argancy est le plus ancien club du canton de Vigy et de la commune.

Actuellement, le club compte plus d'une centaine de licenciés ce qui permet l'engagement de deux équipes seniors (adultes de plus de 19 ans), coachées par Laurent Grosse pour l'équipe A et Michaël Voignon pour l'équipe B. Le club possède aussi 5 arbitres ce qui lui permet d'être en règle au niveau des instances du football.

Le comité est composé de 11 personnes réunies autour du président Didier Goujon.

Au niveau des jeunes (de 5 ans à 18 ans), la responsabilité de l'école de football a été confiée à plusieurs éducateurs diplômés. Malgré plus de 1300 habitants dans la commune, il est très difficile pour le club de trouver des jeunes joueurs dans toutes les catégories. C'est pour cela que depuis deux ans, Argancy est jumelé avec le club de la JSO Ennery. Ce jumelage permet à chaque club des deux communes de respecter les règlements généraux imposés par la Ligue Lorraine de Football.

Ecole de football : vers un regroupement

L'Ecole de football regroupe les catégories du football d'initiation U7 – U9 – U10 (5 ans à 11 ans). L'objectif est de sensibiliser et d'initier les plus jeunes au football à travers une progression adaptée. Ainsi, dès l'âge de 5 ans, les enfants peuvent débiter par le football à 4 dans la catégorie "U7". Ensuite, ils poursuivent par le football à 5 dans la catégorie "U9". Enfin, la catégorie "U11" et le football à 8 concluent le cursus de l'Ecole de football.

« La tranche 5 ans-10 ans, l'âge d'or des acquisitions »

La philosophie de l'Ecole de football doit être centrée sur une pédagogie adaptée à l'enfant où le jeu et le plaisir tiennent une place prépondérante.

Durant ces années d'initiation, l'enfant va construire une éducation sportive de base, comprenant le développement de sa motricité, l'apprentissage des gestes techniques et la découverte du collectif, qui lui permettra de s'exprimer dans le jeu.

La qualité de l'encadrement en est d'autant plus importante. Pour atteindre cet objectif, une structure animée par des éducateurs formés qui connaissent la spécificité de leur public a été mise en place.

Dans ce sens, les écoles de football de l'US Argancy et de la JSO Ennery se sont rapprochées dans le cadre d'un jumelage et recherche des éducateurs et dirigeants pour renforcer l'équipe déjà en place.



Educateurs et dirigeants pour la saison 2015-2016

- U6/U7 : Jean Wilzer - Thomas Schwartz
- U8/U9 : Frédéric Ebersviller - Alexandre Biven
Roland Dournel
- U10/U11 : Aurélien Baudinet - Marc Dillon

Horaires des entraînements :

- U6/U7 : mercredi de 17h30 à 19h00 à Argancy
- U8/U9 : lundi de 17h45 à 19h00 à Ennery
jeudi de 17h45 à 19h00 à Argancy
- U10/U11 : lundi de 17h45 à 19h00 à Ennery
mercredi de 17h30 à 19h00 à Argancy

Manifestations

Le club bénéficie de diverses subventions mais organise des manifestations afin de compléter son budget : fête patronale, repas italien en janvier, brocante en septembre.

L'US Argancy fait aussi partie intégrante de l'Inter-Association du village et est un fidèle partenaire du District Mosellan pour l'organisation de réunions.

Contact

US Argancy
Stade Raymond Lallier - Rue de Bussière
57640 Argancy
Tél : 03 87 77 89 42

Président : Didier Goujon 06 43 07 26 29
Secrétaire : Michael Voignon 06 86 38 43 47
E-mail : usargancy.football@neuf.fr
Site internet : www.usargancy.net



■ Imagine un vitrail pour ta commune

Chaque année, le SIVT du Pays Messin organise un concours de dessin à destination du jeune public.

L'objectif est de lui faire découvrir le territoire de manière ludique. Pour l'édition 2015, il est demandé aux enfants d'imaginer un vitrail pour leur commune.

Cette thématique a été retenue car la tradition verrière est très ancienne dans notre région : le plus ancien vitrail est conservé en l'église Sainte Ségolène à Metz. Il date du XII^{ème} siècle.

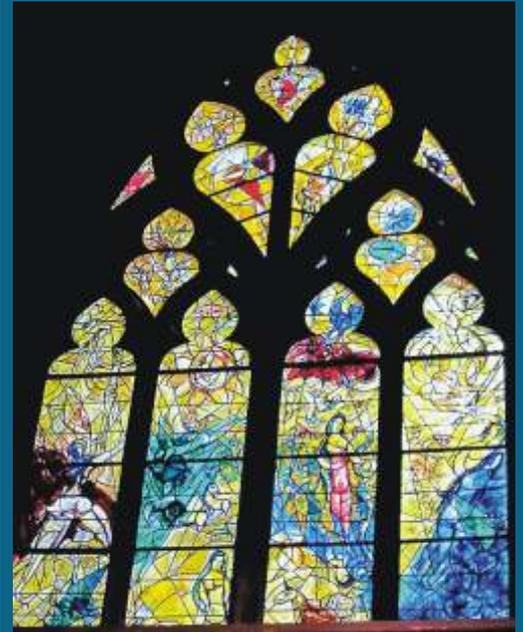
Au fil du temps, les styles ont évolué mais également les techniques et la manière de construire. La cathédrale de Metz, surnommée « la lanterne de Dieu » de par ses 6500m² de verrières, fait écho à cet héritage, marqué par de grands noms comme Herman de Munster, Valentin Boush, Laurent Charles Maréchal ou Marc Chagall.

St Maximin à Metz possède de très beaux vitraux de Jean Cocteau. Les églises des villages environnants abritent aussi des joyaux issus d'artistes lorrains comme Nicolas Untersteller à Gravelotte ou du peintre Camille Hilaire à Plappeville ou Amanvillers.



Vitraux de Jean Cocteau à St Maximin

L'art de raconter les histoires :
ici la légende de Saint Nicolas.



Vitraux de Marc Chagall
Cathédrale de Metz

Comment participer

- Concours organisé entre le 28/09/2015 et le 4/11/2015.
- Les enfants doivent avoir entre 6 et 11 ans et être domiciliés en Pays Messin.
- Dessins réalisés sur papier libre au format A4 (21x29,7cm) ou 24x32cm.
- Crayons de couleur, feutres, peinture, collages et découpages sont autorisés, mais **les oeuvres devront être adaptées à la manière et à la technique du vitrail.**
- Un seul dessin par enfant sera admis.

Envoi des dessins

Maison du pays messin
71 rue de Pont à Mousson
57950 MONTIGNY LES METZ
Tél : 03 87 56 83 63

Le règlement complet du concours est également à votre disposition à cet adresse.

■ Devenir propriétaire de chambres d'hôtes ou d'un meublé de tourisme; Pourquoi pas vous ?

Ouvrir des chambres d'hôtes ou un meublé de tourisme est un rêve de beaucoup de particuliers.

Il répond tout d'abord à l'envie d'accueillir et de faire partager sa passion pour sa région, mais également offre la possibilité de conserver un bien immobilier et lui donner une seconde vie.

Avant de se lancer dans un tel projet, il est important de prendre en compte certaines informations essentielles.

Pour vous accompagner, le Syndicat Intercommunal à Vocation Touristique du Pays Messin se tient à votre disposition.

Il vous renseignera sur les différents types d'hébergement que vous pouvez proposer, les aides possibles, les labels présents dans le territoire, la politique tarifaire...

Il sera aussi votre relais auprès de différents partenaires.

Une fois le projet concrétisé, il vous assistera dans la promotion de votre équipement de par les nombreuses actions qu'il met en place : journée portes ouvertes, rencontres entre professionnels, éditions touristiques, salons touristiques ...

Le pays messin compte 65 chambres d'hôtes et 57 meublés touristiques labellisés « gîtes de France » ou « Clévacances ».

L'atout principal de ces locations saisonnières pour les touristes est que chaque hébergement est unique.

Valérie Perrin
SIVT du Pays Messin
71 rue de Pont à Mousson
57950 montigny les metz
Tél : 03 87 56 83 63



Du coq à l'âne - gîtes à Flévy

Rives de Moselle



■ Amélioration de l'habitat

Des aides spécifiques existent pour vous permettre d'entreprendre des travaux de rénovation

La communauté de communes Rives de Moselle s'est engagée le 1^{er} janvier 2015 dans la mise en œuvre d'une opération programmée pour l'Amélioration de l'Habitat (OPAH) jusqu'au 31 décembre 2017.

A cet effet, un diagnostic a été effectué par Rives de Moselle dans les communes dépendantes. Il en ressort qu'Argancy, tant dans le domaine public que dans le domaine privé, a son lot de demeures dégradées.

C'est dans ce cadre, qu'un partenariat avec le CALM (Centre d'Amélioration du Logement de la Moselle), l'ARS (Agence Régionale de Santé), l'ANAH (Agence Nationale de l'Habitat (ANAH) et l'ADIL (Agence d'information sur le droit au logement) permet à chaque propriétaire de se rapprocher de ces organismes pour trouver la solution à une remise en état de leur propriété.

Un simple coup de téléphone à Rives de Moselle ou un simple clic sur le site internet, vous guidera et vous accompagnera dans les démarches à effectuer.



Tél : 03 87 51 77 02
N'hésitez pas à appeler !

www.rivesdemoselle.fr

■ Le médiateur national de l'énergie et vous

Vous avez un différend avec votre fournisseur ou votre distributeur d'électricité ou de gaz naturel. Après une 1^{ère} réclamation, le litige persiste. Une solution : le médiateur. Le Médiateur National de l'Energie est une institution publique indépendante des fournisseurs et distributeurs : c'est une garantie de neutralité pour aider à résoudre des litiges des consommateurs.

Qui ?

Tous les consommateurs : particuliers, artisans, commerçants et professions libérales, certaines PME (-10 salariés...), associations, syndicats de copropriété.

Dans quel cas ?

Pour tous les litiges nés d'un contrat conclu avec un fournisseur ou un distributeur d'électricité ou de gaz naturel.

Quand ?

Avant de solliciter le médiateur, vous devez, au préalable, avoir adressé à votre opérateur une réclamation écrite, idéalement par lettre recommandée avec accusé de réception.

Si deux mois après, vous n'avez pas obtenu de réponse satisfaisante, ou en cas d'absence de réponse, vous pouvez écrire au médiateur pour lui soumettre le litige.

Comment ?

Votre dossier doit comprendre tous les éléments utiles à son examen (copies des courriers échangés, des factures, du contrat, justificatifs des frais engagés...)



Quelques exemples concrets

- Vous recevez une facture anormalement élevée suite au relevé du compteur.
- Vous ne parvenez pas à régler un litige avec votre fournisseur et ce dernier vous a envoyé un avis de coupure.
- Vous venez de faire construire une maison ou de réaliser des travaux et les délais de raccordement sont trop longs.
- Vous continuez à être prélevé alors que vous avez résilié votre contrat auprès de votre fournisseur.

Contact

Vous pouvez saisir le médiateur en ligne : www.energie-mediateur.fr

Par courrier (sans l'affranchir) :

Médiateur National de l'Energie
Libre réponse n° 59252
75443 PARIS Cedex 09

Stop infos

Adresses utiles

Société Générale des Eaux Région Est devient :

Mosellane des eaux - Véolia Eau
Tél : 0969 323 954
24h/24 - 7j/7

9 rue Teilhard de Chardin
BP 961664
57002 METZ CEDEX 02
www.veoliaeau.fr

Urgences sécurité gaz :
0800 47 33 33

Raccordement au gaz naturel :
0810 224 000

Contrat électricité ou gaz auprès
de GRDF SUEZ DOLCEVITA
09 69 324 324

Nuisances sonores

A la demande réitérée d'administrés, il est rappelé que l'emploi des pétards est strictement interdit sur le territoire de la commune.

Arrêté du Maire en date du 04/09/2013.

■ Déclarations préalables et permis de construire délivrés par la mairie période du 01/06/2015 au 31/08/2015

Le fascicule distribué à chacun d'entre vous par la Municipalité, intitulé « Informations pratiques 2015 », dans sa rubrique urbanisme donne toutes informations utiles concernant les travaux soumis à autorisation d'urbanisme et ceux soumis à déclaration préalable.

Les tableaux d'affichage d'informations municipales sont là pour tenir informées toutes personnes intéressées par ce qui se passe dans nos trois villages.

Toutefois, la Municipalité se trouve régulièrement interpellée sur tel ou tel travaux entrepris par tel ou tel de nos administrés. C'est donc dans un souci de transparence qu'à partir de ce numéro, seront communiquées sous forme de tableau récapitulatif, toutes les autorisations préalables à travaux délivrées tant par le service urbanisme de la mairie que par son service instructeur.



Déclarations préalables

Demandeur	Adresse travaux	Nature des travaux
• Guy Boudot	6 rue des Tilleuls - Argancy	Changement de toiture
• Alexandre Linder	9 rue des Chardonnerets - Argancy	Piscine
• Claudine Adamczyk	5 rue des Tilleuls - Argancy	Ravalement de façade
• René Maimponte	1 rue des Vignes - Rugy	Appentis
• Florent Maire	6 rue de la Moselle - Olgy	Clôture sur rue : 3 côtés + clôture voisin en agglo + panneaux en fer
• Alain Charpentier	16 rue des Tilleuls - Argancy	Pose de volets roulants à haute performance thermique
• Christophe Lemoine	2 rue des Prés - Argancy	Ravalement de façade
• Jean-Jacques Roesch	3 rue du Terreau - Olgy	Rénovation peinture
• Daniel Proia	7 rue de la Côte - Olgy	Changement portes et fenêtre
• Jean Podwysocki	22 rue des Prés - Argancy	Construction d'une terrasse descendant au jardin

Permis de construire

Demandeur	Adresse travaux	Nature des travaux
• M. et Mme Furgoni	20 rue des Pensées - Rugy	Modification de toiture
• SCI Mas	12 rue de la Fontaine - Olgy	Maison individuelle

Extrait du témoignage de Mme FAYE, reçu en mairie, qu'elle souhaite voir paraître dans ce bulletin

En temps « normal », nous pouvons tous apprécier ce que vivre à Argancy nous apporte. Le cadre de vie est agréable. Nous pouvons profiter de la proximité des agglomérations tout en bénéficiant de bonheurs de la vie à la campagne.

Je voudrais témoigner ici, de mon expérience dans un contexte beaucoup plus dramatique. Mon mari est décédé brutalement le 20 avril. Aussitôt, tout s'est écroulé autour de moi. Puis, j'ai compris tout le sens de ce choix de vie en milieu rural. Mes voisins m'ont apporté immédiatement un soutien affectif et m'ont aidée à gérer la situation.

J'ai participé longtemps, à la vie associative de notre village. Au-delà de l'aspect purement récréatif des activités, j'y ai rencontré de « belles » personnes au sens humain. Leur présence active à mes côtés, actuellement est inestimable.

Enfin, l'équipe municipale, le maire, Jean-Paul Vetzler, les conseillers et le personnel administratif ont su me soutenir et m'apporter le soutien affectif et matériel nécessaire en ce moment difficile et où je me sentais moi-même incapable de gérer seule.

Je veux remercier, ici, toutes ces personnes qui ont ainsi révélé leurs qualités humaines.

Mon mari aimait Argancy et ses habitants. Tous ces gestes lui prouvent qu'il avait raison.

On dit souvent que c'est dans les épreuves de la vie que l'on reconnaît la vraie valeur des choses. Je vis l'une d'elles et tenais à vous faire partager cette expérience.

Merci à tous.

Dominique Faye

Etat civil

Naissances

Romane Demette née le 7 juin 2015
Sandro Barisien né le 11 juin 2015
Alice Maire née le 16 juin 2015
Lou Campoli née le 3 août 2015

Décès

Josiane Touly décédée le 30 juillet 2015
Geneviève Boudeaux décédée le 14 août 2015.

Garde des médecins

Tél : 08 20 33 20 20

Urgence dentaire

Tél : 15 (pour obtenir la liste des dentistes de garde)

Tél : 03 87 56 46 46

7 jours sur 7 de 8h30 à 16h00
Hôpital d'instruction des armées Legouest
27 avenue de Plantières
57070 METZ



Mariage

Sylviane Guinant et Patrice Freyne
mariés le 18 juillet 2015

Elodie Delavallade et Christophe Kruger
mariés le 25 juillet 2015

Noces d'or - Noces de diamant - Noces de platine



Vous fêtez vos noces d'or, de diamant ou de platine, signalez-vous en mairie !

Si la municipalité est fière d'honorer les couples fêtant leur noces d'or, de diamant ou de platine, elle tient à respecter, pour ceux qui le souhaitent, leur volonté de ne publier, ni annonce, ni photo dans le bulletin d'information trimestriel.

Expression libre

La municipalité, par le biais de sa commission « information », propose aux personnes qui le désirent, une page « expression libre » dans chaque bulletin trimestriel.

L'édition des textes ou images, est garantie sans coupure ni retouches à moins qu'ils ne soient diffamatoires ou portent atteinte à la dignité des personnes nommées ou non et qu'ils soient anonymes. Auquel cas, aucune suite n'y serait donnée.

Stop infos.....

Si vous déménagez

Vous devez vous inscrire à la mairie de votre nouveau domicile avec votre livret de famille. Attention, cette inscription n'est pas automatique, même si vous avez déposé un permis de construire ou inscrit vos enfants à l'école.

Si vous déménagez tout en restant dans le village, vous devez également prévenir la mairie.



Manifestations du trimestre

Octobre

Jeudi 1 ^{er}	Réunion 20h maison des associations	Jardinage Bio
Dimanche 4	Match Championnat Senior A/ES METZ 2 6 Heures de Metz-Olgy	US. Argancy CYVM
Lundi 5	Collecte de sang Ay/Moselle 16h-19h salle des fêtes	Amicale des donneurs de sang rive droite
Dimanche 11	Challenge de l'Europe	CYVM
Dimanche 18	Régate du Crédit Mutuel	CYVM
Dimanche 25	Régate des liquides du Cdt de base	CYVM

Novembre

Jeudi 5	Réunion 20h maison des associations	Jardinage Bio
Mercredi 11	Armistice 1914 à Ennery	Municipalité
Samedi 14	Sortie de gala	CYVM
Dimanche 29	Repas des aînés, salle des fêtes	Municipalité

Décembre

Mardi 1 ^{er}	Collecte de sang Flévy 16h-19h salle des fêtes	Amicale des donneurs de sang rive droite
Jeudi 3	Réunion 20h maison des associations	Jardinage Bio
Dimanche 6	Election Régionale 1 ^{er} tour	Municipalité
Dimanche 13	Election régionale 2 ^{ème} tour	Municipalité

Mairie d'Argancy
1, Place Anne de Méjanès
57640 ARGANCY
Tél : 03 87 77 83 21
Fax : 03 87 77 72 70

mairie.argancy@wanadoo.fr
www.argancy.fr



Argancy CAP 2020 est imprimé sur un papier respectant
l'environnement et garanti sans chlore élémentaire.